



COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DU LOT ET GARONNE

CHAMPIONNAT INTERCLUBS SENIOR REGLEMENT OFFICIEL SAISON 2012/2013

Article 1 : Principes

- 1-1 Le Comité Départemental (Codep) du Lot et Garonne organise un championnat Interclubs pendant la saison sportive.
- 1-2 Ce championnat est ouvert à tous les clubs affiliés au Codep, à condition qu'ils soient en règle de leur cotisation avec ce dernier et la F.F.BA.
- 1-3 Le championnat comporte une division DD1 composée de huit équipes.
- 1-4 La DD1 est réservée aux joueurs et joueuses NC ou classés D. Les résultats des différents matchs seront comptabilisés pour le classement individuel de chaque participant qui sera donc susceptible de monter ou descendre d'un classement.
- 1-5 Les équipes finissant première et deuxième de la DD1 pourront se présenter aux barrages régionaux d'accès à la Division Régionale Promotion (DR3).
- 1-6 Il ne peut y avoir plus d'une équipe d'un même club en DD1.

Article 2 : Inscriptions / Calendrier

- 2-1 Chaque club communique au Responsable Interclubs du Codep la composition de l'équipe qu'il désire inscrire en mentionnant le classement des joueurs au 1^{er} septembre de l'année en cours en utilisant l'annexe 1.
- 2-2 L'inscription d'une équipe ne sera prise en compte qu'après paiement de l'inscription.
La Commission Interclubs du Codep fixe annuellement la date limite d'inscription des équipes. Toute demande d'inscription au delà de cette date ne sera pas prise en compte.
- 2-3 Le montant des droits d'entrée par équipe est fixé annuellement par le Codep.
- 2-4 Le calendrier des rencontres est fixé après concertation entre le responsable Interclubs et les capitaines d'équipe. Sauf cas de force majeure, les rencontres doivent se dérouler aux dates prévues.
- 2-5 Seul le Codep est habilité à décaler la date d'une rencontre après avoir été prévenu au moins 1 semaine avant la date initiale. La nouvelle date ne pourra plus être modifiée.
- 2-6 Le Codep assure la gestion des interclubs et se donne le droit de modifier ou d'adapter au nombre d'équipes participantes le présent règlement. Un avenant au présent règlement sera envoyé aux clubs chaque début de saison.

Article 3 : Déroulement

- 3-1** Chaque rencontre comporte 8 matchs :
- 2 simples homme
 - 2 simples dame
 - 1 double hommes
 - 1 double dames
 - 2 doubles mixte
- 3-2** L'ordre de présentation des joueurs doit respecter le classement de ceux-ci.
- 3-3** Chaque club désignera un capitaine qui sera chargé de composer son équipe conformément au présent règlement.
- 3-4** L'ordre des matchs est laissé au libre arbitre des deux capitaines. En cas de désaccord l'ordre de la feuille de match sera appliqué.
- 3-5** Chaque capitaine doit, 15 minutes avant la rencontre, remplir sur sa feuille de rencontre la composition de son équipe. Une fois les équipes constituées, les capitaines remplissent sur leur feuille de rencontre la composition de l'équipe adverse ainsi que sur la feuille destinée au Codep. Trois feuilles de rencontre sont donc nécessaires à chaque rencontre. Une pour chaque club et une pour le Codep.
- 3-6** Le vainqueur de chaque match rapporte un point à son équipe.
- 3-7** L'équipe gagnante de la rencontre est celle qui obtient le plus de points. Si une équipe déclare forfait pour l'un de ses matchs, le point est acquis à l'équipe adverse sur le score maximum en sets et en points.
- 3-8** A chaque rencontre, l'équipe victorieuse obtient 2 points au classement général, l'équipe perdante 0 point. En cas d'égalité à 4 matchs partout, les deux équipes marquent chacune 1 point. En cas de forfait, l'équipe bénéficiant du forfait marque 2 points avec une différence de matchs de + 8 et une différence de sets de + 16 ; l'équipe forfait marque 0 point avec une différence de matchs de - 8 et une différence de set de - 16.
- 3-9** A l'issue de toutes les journées, l'équipe ayant le plus de points est déclarée championne du Lot et Garonne de la DD1. En cas d'égalité de points au classement général, les équipes seront départagées par la différence entre les matchs gagnés et les matchs perdus sur la totalité des rencontres. En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte de la différence entre les sets gagnés et les sets perdus. Si l'égalité persiste, ce sera le vainqueur de la rencontre entre les 2 équipes qui l'emportera.
- 3-10** Une équipe ne se présentant pas à une rencontre sera déclarée forfait pour la rencontre. Une équipe forfait pour la deuxième fois lors d'une même saison est disqualifiée. Toutes ses rencontres antérieures sont annulées.
- 3-11** Les rencontres se dérouleront en 4 journées pendant la saison selon un calendrier établi entre le Responsable Interclubs et les capitaines d'équipe. Sauf cas de force majeure, les rencontres doivent se dérouler aux dates prévues.
- 3-12** En fin de saison seuls les deux clubs classés premier et deuxième de DD1 peuvent se présenter aux barrages régionaux pour accéder à la Division Honneur Promotion (DR3).

Article 4 : Joueurs

- 4-1** Les joueurs participant aux rencontres devront être titulaires d'une licence fédérale « compétition » pour la saison en cours et dans le club que l'équipe représente. Un(e) joueur(euse) muté(e) en cours de saison peut jouer pour son nouveau club. Les joueurs nécessitant un surclassement pour jouer dans leur catégorie doivent être en règle selon le règlement de la fédération.
- 4-2** Une équipe doit être composée au minimum de 3 joueurs et 3 joueuses. Un même joueur ne peut pas jouer les deux rencontres de simple ou de double mixte.
- 4-3** Le capitaine est autorisé, lors d'une rencontre, à remplacer un joueur à la suite d'une blessure, par un autre joueur, à condition que le joueur blessé n'ait pas commencé le match en question, et que le joueur remplaçant soit inscrit sur la feuille de match, à la condition que son classement soit inférieur ou égal à celui du blessé.
- 4-4** Le Codep a le pouvoir de disqualifier totalement une équipe qui aurait concédé des matchs dans le but calculé de favoriser ou porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.
- 4-5** Les équipes disposent d'un délai de 15 jours après la rencontre pour déposer réclamation auprès de la Commission Interclubs du Codep.

Article 5 : Arbitrage

- 5-1** La compétition se déroule conformément aux règles de la F.F.BA.
- 5-2** Il serait souhaitable que chaque équipe de DD1 soit accompagnée d'un arbitre.
- 5-3** A l'issue de la journée, le club receveur doit adresser, sous 3 jours, les feuilles de rencontres signées des deux capitaines à la Commission Compétition du Codep, de manière à ce que les résultats soient communiqués dans les temps à la Commission Compétition de la Ligue et pris en compte par la FFBA.
- 5-4** En cas de problème pendant une rencontre, les joueurs doivent s'adresser à leur capitaine. Les litiges éventuels doivent être, si possible, réglés à l'amiable par les deux capitaines. A défaut, le litige et toutes les réclamations devront être mentionnées sur la feuille de match. C'est la Commission Interclubs du Codep qui statuera.

Article 6 : Les volants

- 6-1** Les volants utilisés pour la DD1 sont les volants homologués par la F.F.BA.
- 6-2** En cas de litige :
- Mavis 370 pour une rencontre en 2 joueurs NC,
 - Aerosensa 30 pour une rencontre dont un ou les deux joueurs sont classés.
- 6-3** Les volants sont à la charge des clubs. Les volants sont à la charge partagée des deux joueurs ou des deux équipes dans tous types de rencontres, quelque soit leur classement.